

**COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 25
Nombre de présents : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS FÉVRIER A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 29 janvier 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Adjointes au Maire

Ginette COCU, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles

QUÉMARD, Corinne SKORIC, Laurence DURA, Arnaud VANNIER,

Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Conseillers

Municipaux

Pouvoirs : Jean-Philippe LEBAILLIF (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*)

Pascale CADET (*pouvoir à Mme TELLOTTE*), Alexis CHAMEREAU

(*pouvoir à Mr BIANCHI*), Vanessa MIERMON (*pouvoir à Mr LUZI*),

Daniel BOULANGER (*pouvoir à Mme COCU*), Nadine FRANCON

(*pouvoir à Mme DURA*), Jean ALESI (*pouvoir à Mr BENY*), Sophie GAIME

(*pouvoir à Mme DUCROT*), Brigitte BLONDEAU (*pouvoir à Mme SKORIC*),

Vincent JUREDIEU (*pouvoir à Mr VANNIER*)

Absente : Graziella ÉBELY

Secrétaire de séance : Philippe BENY

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES FINANCIÈRES**2025-01 Débat d'Orientations Budgétaires**

Le Conseil Municipal de la Ville de Verneuil-en-Halatte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

Vu le rapport joint, Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au Débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat ;

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif aux orientations générales du budget 2025 le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Rapport et du Débat d'Orientations Budgétaires 2025.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 04 février 2025

Le Maire,

Philippe KELLNER

